LSEHL

Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr

Edité le : 03/09/2026

SAUR VALLEE DU RHONE

AGENCE GARD LOZERE
30000 NIMES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 5 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE26-125773
Identification échantillon : LSE2608-33215-1 **Analyse demandée par : ARS DD DU GARD**
N° Analyse (1): 00201544 **N° Prélèvement (1):** 00199648
Nature (1): Eau de distribution
Point de Surveillance (CARME **Code PSV (1): 0000001243**
Localisation exacte (1 1 impasse du Clos des chênes
Dept et commune (1): **30 SABRAN**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 44,1674009100 **Y :** 4,5417171200
UGE (1): 2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR
Type d'eau (1): T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite (1): AA **Type Analyse (1):** A **Motif du prélèvement (1):** CS
Nom de l'exploitant (1): SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES
ZI SAINT CEZAIRE
AVENUE DU DR PLEMING
30000 NIMES
Nom de l'installation (1): CARME DONNAT COMBE COLOMBIER **Type (1):** UDI **Code (1):** 001031
Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h54
Prélèvement : Prélevé le 20/08/2026 à 08h51
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LEROY Valentine
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Traitement : EAU DE JAVEL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 21/08/2026 à 07h43

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33215-1
Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h54

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité		
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	25.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0				25	#
pH sur le terrain	7.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	0.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03					#
Chlore total sur le terrain	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03					#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05					
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05					
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013						
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222						#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222						#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000					0	#
Escherichia coli (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0			#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			0			#
Caractéristiques organoleptiques										
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative							
Saveur	Chlore	-	Méthode qualitative							
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5					#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				15	#
Couleur	0	-	Qualitative							
Turbidité	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10				2	#
Analyses physicochimiques										
Analyses physicochimiques de base										
pH	7.41	-	Potentiométrie	NF EN ISO 10523	2			6.5	9	#
Température de mesure du pH	17.9	°C		NF EN ISO 10523	15					
Conductivité électrique brute à 25°C	523	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50			200	1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	27.40	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50					#
TH (Titre Hydrotimétrique)	26.96	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06					#
Carbone organique total (COT)	0.2	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2				2	#
Cations										
Calcium dissous	98.3	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1					#
Magnésium dissous	5.8	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05					#
Ammonium	0.04	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01				0.10	#
Anions										

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33215-1
Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE
Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h54

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Chlorures	9.10	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Sulfates	21.00	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.50		#
Nitrates	8.40	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		50		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.17	mg/l	Calcul				1		
Pesticides									
Total pesticides									
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	0.037	µg/l	Calcul		0.500		0.5		
Pesticides azotés									
Cyromazine	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Amétryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine 2-hydroxy	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Atrazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Cyanazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Desmetryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Hexazinone	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Metamitrone	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Metribuzine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Prometon	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Prometryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Propazine	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Sebuthylazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Secbumeton	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbumeton	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbumeton déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine) (MT13)	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Terbutryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Triétazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simetryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Dimethametryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Propazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33215-1
Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h54

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Triétazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Triétazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Sébuthylazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simazine	0.013	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine déisopropyl	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy (MT14)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Cybutryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Aziprotryne	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030		0.1		
Isomethiozine	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030		0.1		
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	0.024	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020		0.1		#
Atraton (atrazine métoxy)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méthode interne M_ET289	0.01		0.1		#
Amides et chloroacétamides									
Flufenacet (flurthiamide)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Flufenacet-ESA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010		0.10		#
Flufenacet-OXA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010		0.10		#
Pesticides divers									
Triazoxide	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.050		0.1		#
Urées substituées									
Thidiazuron	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11NO3	NITRATES (ARS11-2020)
11A@	ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026
11ATZMT26	ANALYSE (ATZMT) ATRAZINE ET METABOLITES (ARS11-2026)

Pour les techniques d injection directe l analyse est réalisée sur la fraction dissoute

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Pour les méthodes d'extraction liquide/liquide, les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) (sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques)

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33215-1
Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE
Responsable Adjointe de laboratoire